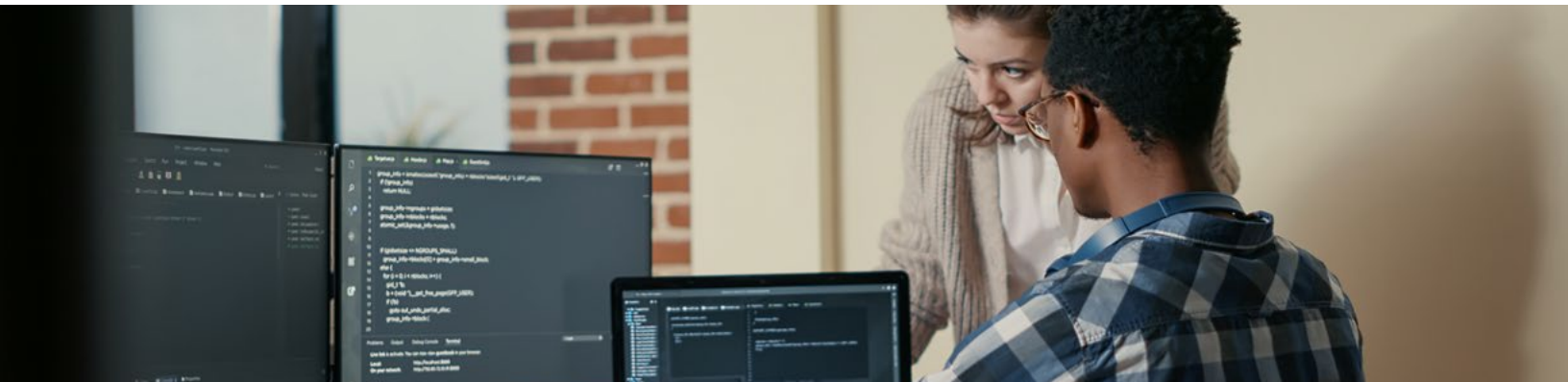


# Services de gestion des cyberrisques d'AIG



## Niveau I : CyberEdge<sup>®</sup> Prime de 899 \$ ou moins



Même en déployant toutes les ressources de son service informatique pour se protéger contre les cyberattaques, une entreprise demeurera trop souvent vulnérable dans un environnement technologique en rapide évolution. Dans le cadre du programme de cyberrésilience d'AIG, les assurés admissibles disposant d'une police CyberEdge dont la prime annuelle est de 899 \$ ou moins bénéficient d'un large éventail d'outils et de services pour prévenir les cyberincidents de manière proactive.

### Portail d'information sur la cybersécurité

Accès en ligne (24 par jour, 7 jours par semaine) à des informations actualisées sur la cybersécurité, y compris des listes de contrôle des meilleures pratiques, des données sur les réclamations et un calculateur d'atteintes à la sécurité.

[En savoir plus](#)

### Exposition d'identifiants sur l'Internet clandestin (Darknet)

Permet d'identifier les cyberrisques spécifiques au domaine en détectant les données sensibles de l'entreprise exposées sur l'Internet clandestin. Des rapports personnalisés sont fournis sur le domaine des clients, offrant une vue détaillée des risques.

[En savoir plus](#)

### Plan d'intervention sur mesure en cas d'incident

Un modèle de plan d'intervention en cas d'incident spécifiquement adapté pour les petites et moyennes entreprises, afin que les clients puissent intervenir de manière appropriée, rapide et efficace en cas de cyberincident. [En savoir plus](#)

### Cotes de sécurité

Permet aux clients d'évaluer l'état de sécurité de leur réseau et de leur présence en ligne depuis une perspective externe, grâce à des systèmes de notation clairs et faciles à comprendre. [En savoir plus](#)

---

Commencez dès maintenant. Contactez l'équipe de conseillers en gestion des cyberrisques d'AIG à [cyberlosscontrol@aig.com](mailto:cyberlosscontrol@aig.com).

---

L'assuré n'a aucune obligation d'utiliser les services que AIG met à sa disposition. AIG peut modifier (en ajoutant, supprimant ou remplaçant un outil ou un service) ou interrompre la disponibilité des services à tout moment. AIG peut s'associer à des fournisseurs tiers pour fournir tout ou partie des services. Dans certains cas, AIG peut détenir une participation dans certains vendeurs tiers. AIG ne cautionne pas les services fournis par un vendeur tiers et n'assume aucune responsabilité à cet égard. Le choix d'utiliser ou non les services disponibles, y compris les services fournis par un fournisseur tiers, est laissé à la seule et entière discrétion du titulaire de la police. Si le titulaire de la police choisit d'utiliser ces services, il entre dans une relation directement avec le fournisseur tiers. L'assuré peut avoir droit à une démonstration gratuite et/ou peut se voir facturer des frais par le fournisseur tiers pour ces services. Tout rabais accordé par le fournisseur tiers peut être disponible uniquement tant que le titulaire de la police a une cyberpolice en vigueur avec AIG. L'assuré est responsable de tout paiement au fournisseur tiers et peut être tenu de conclure une entente de service directement avec le fournisseur.

L'American International Group, Inc. (AIG), est l'une des principales sociétés d'assurance internationales. Le groupe de sociétés membres d'AIG offre aujourd'hui une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de solutions de retraite et de produits financiers à nos clients dans près de 190 pays et territoires. Nous offrons divers produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. Les actions ordinaires d'AIG sont négociées sur la bourse de New York.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur AIG en consultant les sites suivants : [www.aig.com](http://www.aig.com) | YouTube: [www.youtube.com/aig](http://www.youtube.com/aig) | Twitter: @AIGinsurance [www.twitter.com/AIGinsurance](http://www.twitter.com/AIGinsurance) | LinkedIn: [www.linkedin.com/company/aig](http://www.linkedin.com/company/aig). Ces références, ainsi que des renseignements supplémentaires sur AIG, ont été fournis pour des raisons de commodité. Les renseignements contenus sur ces sites Web ne sont pas incorporés par renvoi dans ce produit.

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance commerciale et d'assurance individuelle au Canada. La présente protection pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tierces parties indépendantes. Le logo d'AIG et le nom AIG sont des marques de commerce déposées de l'American International Group, Inc., utilisées sous licence par La Compagnie d'assurance AIG du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur AIG Canada, visitez notre site Internet à l'adresse suivante : [www.aig.ca](http://www.aig.ca).